

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

### RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : KOLTHIOR

Design code : A8456E

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail : sds.ch@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Information supplémentaire : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres minimum par rapport aux points d'eau.

SPe 3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente (largeur de zone : se référer à l'étiquette).

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 6 heures et 8 heures sous serre après ventilation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

### 2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
soufre	7704-34-9 01-2119487295-27	Skin Irrit. 2; H315	75 - 85

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction - pour les grands feux

Mousse résistant à l'alcool

ou

Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va s'étendre en brûlant avec une flamme visible.

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

## RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Éviter la formation de poussière.

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

---

## RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.

Généralement le personnel manipulant ce produit et tout l'équipement associé doivent être reliés à la terre. Des réflexions devraient être prises en considération afin d'éviter l'utilisation de plastiques isolants. Les Big Bag (FIBC) utilisés pour contenir ce produit doivent être de type C ou D. Ceux de type C doivent être reliés à la terre avant que la poudre ne soit chargée ou déchargée du Big Bag. Les filtres utilisés pour récupérer la poussière doivent être conducteurs et reliés à la terre durant l'utilisation. Si des barils de métaux ou de fibres sont utilisés pour contenir le produit, il faut impérativement que la partie métallique soit reliée à l'équipement de remplissage et reliée à la terre.

La protection contre l'explosion est peu possible en raison de la grande violence de l'explosion du nuage de poussière.

Ce matériel a pu devenir chargé dans certaines conditions telles que le transport pneumatique.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

|| Classe d'explosibilité de : Forme des nuages de poussière inflammable.  
poussière

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.  
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.  
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.  
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.  
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.  
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains : Porter des gants en nitrile.
- Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.  
Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter la section 16 et l'étiquette.**

### RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Forme	: solide
Couleur	: brun clair à brun foncé
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 7 - 12 à 1 % w/v
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: pas facilement inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 140 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: non explosif
Propriétés comburantes	: non oxydant

#### 9.2 Autres informations

Classe d'explosibilité de poussière	: forme des nuages de poussière inflammable.
Énergie minimale d'ignition	: <= 1 mJ*
Miscibilité	: Miscible
Tension superficielle	: 54,8 mN/m à 20 °C

\* Ne concerne pas le stockage car produit non pulvérulent

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.  
Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

### RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

### RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat, > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat, > 5,434 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat, > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation Cochon d'Inde: non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales soufre : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité soufre : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

Toxicité pour la reproduction

soufre : Pas toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

soufre : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

---

### RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 *Cyprinus carpio* (Carpe), > 5.000 mg/l, 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna* Straus (Daphnie géante Straus), > 1.000 mg/l, 48 h

Toxicité des plantes aquatiques : CE50b *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 290 mg/l, 72 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Stabilité dans le sol

soufre : Ne montre pas de persistance dans le sol.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

soufre : Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

soufre : Modérément mobile dans les sols

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

soufre : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6 Autres effets néfastes

Autres informations : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

---

### RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.



## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

### RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU: Non applicable  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable

#### Transport maritime(IMDG)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU: Non applicable  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable

#### Transport aérien (IATA-DGR)

Marchandise non dangereuse

14.1 Numéro ONU: Non applicable  
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage: Non applicable

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : Non concerné  
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : Non concerné  
Rubrique contraignante : Non concerné

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

### PRÉCONISATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES OPÉRATEURS :

**Pour protéger l'opérateur, porter :**

#### **Pulvérisateur à rampe ou pneumatique**

##### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

##### Pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

###### *Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine,

###### *Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

##### Pendant l'application ; pulvérisation vers le haut (ex. : arboriculture-vigne lors du traitement des parties aériennes)

###### *Si application avec tracteur avec cabine :*

- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

###### *Si application avec tracteur sans cabine :*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

##### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

#### **Pulvérisation manuelle en plein champ**

##### Pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)

OU

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

### Pendant l'application : sans contact intense avec la végétation

*Culture haute (> 50 cm)*

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

### Pendant l'application : contact intense avec la végétation

- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.

### Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
  - Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application)
- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
  - Combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant
  - EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

### Étiquetage DPD (Directive UE 1999/45/CE)

Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
		S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
		S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.

### Texte complet pour autres abréviations

Skin Irrit. : Irritation cutanée

## KOLTHIOR

Version 4.2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 28.04.2016

Date d'impression 28.04.2016

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Type de formulation :

WG - granulé à disperser dans l'eau

Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.